



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 15 juin 2023

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- o ayant pris connaissance du **Préavis no. 02-2023, du 05 juin 2023, rapport de gestion et comptes 2022** ;
- o ayant entendu le rapport de la COFIGE sur les comptes 2022 ;
- o ayant entendu le rapport de la COFIGE sur la gestion 2022 ;
- o considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. **d'adopter** les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 tels que présentés ;
2. **d'approuver** le rapport de gestion pour l'exercice 2022 tels que présenté ;
3. **de donner décharge** à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2022.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité.

Noville, le 15 juin 2023

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN